

La GAZETTE

de la

CGT du CPN

N° 45

SEPTEMBRE
OCTOBRE
2017

Édito

« Les français sont des fainéants », « La démocratie ne se fait pas dans la rue »
Le Président use de phrases choc, sûr de sa légitimité avec l'arrogance de l'ancien banquier d'affaires !

De partout, le mécontentement grandit : baisse des APL, augmentation de la CSG, casse du code du travail, baisse des pensions de retraite, réintroduction du jour de carence dans la fonction publique, gel des salaires, décalage du calendrier de reclassement PPCR, suppression de milliers de postes, baisse des budgets dans les services publics, ...

La CGT a décidé de contrer cette politique antisociale et pris ses responsabilités, même isolée, d'appeler à la mobilisation !

Au CPN, les agents aussi sont sur les nerfs par rapport à la dégradation de leurs conditions de travail, aux projets de réorganisation qui s'annoncent, ...

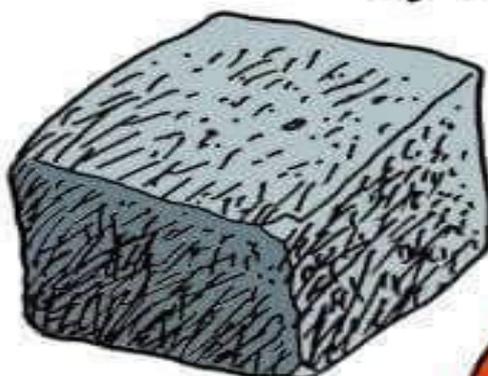
La CGT a haussé le ton, fait l'unité avec les autres organisations syndicales : manifestations, assemblée générale des agents, appels à la grève, rencontres à l'ARS, ...

Dans l'Histoire Sociale de notre pays, seul un rapport de forces durable a fait bouger les lignes et permis d'obtenir des acquis sociaux (comme en mai 68 ou plus loin, en 1936 (Front Populaire)

Le rapport de forces, c'est la seule condition pour qu'enfin, le message des travailleurs soit entendu et ouvrir de véritables négociations sur les sujets que NOUS voulons. Le secrétaire

CRISE

INVESTISSEZ DANS LA PIERRE!



Vers un rapport de forces ?

Point sur l'intersyndicale

P.2 à 4

Grèves et manifestations

P.5 et 6

Vos droits

P.7 et 8

Pourquoi se syndiquer ?

P.9

La psychiatrie vue selon différents acteurs
P.10 et 11

Dernières brèves P.12 et 13
Coin des instances P.14 et 15
RDV sur Facebook P.16

Sylvain BELUCHE, Jacques BRIMONT, Audrey DESBROSSES, Emmanuel FLACHAT, Florence MERLIN, Cédric ROUX, Amélie DRIGET et Vanessa JUPPONT ont participé à l'élaboration de cette gazette

N'hésitez pas à prendre votre stylo pour nous écrire
tél : 51-93 / fax : 51-92 / mail : cgt@cpn-laxou.com
Site internet : www.lacgtducpn.com

Intersyndicale CGT - CFDT - FO : points d'étape

Depuis mai 2017, une intersyndicale s'est constituée autour des 3 organisations syndicales du CPN.

Nos points de convergence ?

Le constat d'une situation dégradée au sein des différents services, d'une montée des alertes sur les risques psychosociaux encourus et même subis par les agents, le rejet des réorganisations brutales qui ont cours sur le Pôle du Grand NANCY, un mépris des avis des représentants syndicaux et des instances,

Nos moyens d'action ?

- **la demande d'une expertise CHSCT sur le projet de réorganisation du PGN et ses conséquences sur les agents du fait de l'annonce de la fermeture du CMP Médreville et de l'Unité E**
- **La saisine de l'inspecteur du travail pour faire constater l'entrave au bon fonctionnement du CHSCT mais aussi l'absence de politique de prévention des risques professionnels**
- **La saisine de l'Agence Régionale d'Amélioration des Conditions de Travail d'une mission d'appui au dialogue social dans notre hôpital**
- **La demande de RDV auprès du directeur de l'Agence Régionale de Santé pour attirer l'attention de notre organisme de tutelles sur l'envers du décor CPN**

L'expertise CHSCT

Une demande d'expertise CHSCT a été formulée lors du CHSCT du 7 juin 2017.

A deux reprises, les représentants des personnels ont depuis précisé à la Direction qu'après avoir contacté différents cabinets d'expertise, le prérequis est le même : la Direction doit présenter au CHSCT un vrai projet avec les déclinaisons opérationnelles prévues (le document présenté le 7 juin est plus qu'incomplet car il ne trace que les grandes lignes; même si elles sont déjà préoccupantes pour les agents et les patients)

La Direction a préféré faire la sourde oreille et ne pas donner suite à nos correspondances du 27 juin et du 1er septembre 2017 lui réexpliquant ce qui était attendu par tout expert digne de ce nom pour commencer le travail.

Relancée pour nous présenter ce projet lors du CHSCT programmé de longue date le 22 septembre, la Direction nous a fait savoir qu'elle l'annulait et donnait consigne aux responsables de reprendre les travaux sur ce projet !?

Le calendrier prévisionnel semble désormais se dessiner comme suit :

- **présentation en CHSCT courant décembre 2017**
- **expertise ou pas (en fonction de ce qui sera présenté) courant janvier 2018**

Il faut bien comprendre que pour la CGT, il ne saurait être question de se voir malhonnêtement accusé de blocage.

Rappelons que le projet de déménagement des CMP Les Nations, les Hulottes et Mon-Désert vers le CMP de Vandoeuvre (ex-MGEN) n'a jamais été bloqué !

Là où les 3 organisations syndicales ont réagi, c'est bien sur ce qui est venu se greffer alors que cela n'était pas prévu du tout dans le projet initial : à savoir, la suppression d'un CMP de cœur de ville et d'une unité d'hospitalisation de 15 lits mais aussi les extensions d'horaires des CMP (les soirs et le samedi)

Précisions utiles après la campagne de dénigrement et de diffamation menée contre notre organisation syndicale

La saisine de l'inspecteur du travail

Les organisations syndicales CGT et CFDT ont rencontré l'inspecteur du travail à sa demande le 22 septembre dernier.

L'objectif de cette rencontre à laquelle avaient été invitées les 3 organisations syndicales était de nous faire un premier compte-rendu des constatations réalisées.

D'emblée, l'inspecteur du travail nous a informé avoir rencontré l'Agence Régionale de Santé en juillet puis dernièrement, le directeur du CPN et son DRH.

Ces derniers se sont vus confirmés le non-respect par le CPN des règles de droit en matière de fonctionnement du CHSCT, notamment à travers l'absence de prise en compte des alertes adressées par les représentants des personnels mais aussi dans la méthodologie (pas de PV; ordres du jour non respectés, pas d'enquête CHSCT ni de saisine de l'inspecteur du travail en cas de divergences d'appréciation sur la réalité des risques professionnels)

D'autre part, l'inspecteur du travail déplore une autre violation de la loi en matière de prise en compte de la souffrance au travail : pas de politique de prévention, nombreux CHSCT alertant de la situation dans différents services sans suites, plaintes d'agents, ...)

Nous attendons maintenant de connaître la suite que donnera l'inspection du travail (saisine du Procureur de la République pour infraction pénale,)

Pour la CGT, c'est enfin la reconnaissance de l'action que nous menons depuis des années dans l'établissement pour qu'enfin, l'organisation du travail, les conditions de travail, les politiques de prévention et les enquêtes CHSCT puissent se dérouler comme le prévoit la loi.

La Direction nous a toujours pris de haut, a toujours cherché à minimiser la réalité des risques dénoncés par le CHSCT, méprisé nos propositions d'actions correctrices et de prévention, ...!

Maintenant, elle va bien être obligée d'y travailler sérieusement ...

Nous saurons le lui rappeler.

La demande d'intervention de l'ARACT

Le 16 juin 2017, les 3 organisations syndicales ont saisi l'ARACT d'une **demande d'intervention pour mettre en place sur le CPN un dispositif d'appui au dialogue social.**

Rappelons au passage qu'en 2016, une demande de faire intervenir l'ARACT avait été formulée par l'inspecteur du travail et laissée sans suite par la Direction en dépit de l'accord et des relances des représentants des personnels.

Cette fois-ci, le correspondant de l'ARACT (psychologue du travail) a eu un premier RDV avec la Direction.

Il a ensuite rencontré CGT, CFDT et FO le 5 septembre 2017.

Après une présentation par nos soins de l'état des lieux et des dysfonctionnements voire des carences au CPN, le correspondant de l'ARACT a été pour le moins dubitatif sur les propositions d'intervention qu'il pourrait nous faire.

Pour lui, le CPN dispose de tous les outils, les constatations des représentants des personnels sont tout à fait pertinentes mais il relève plutôt un manque de volonté de la Direction de faire bouger les choses et de faire fonctionner les instances comme le prévoit la loi !

Un délai de réflexion nous est demandé mais dans tous les cas (intervention ou pas), un courrier de l'ARACT sera envoyé aux syndicats et à la Direction.

Un beau sac de nœuds ...

Rencontre intersyndicale / ARS / Direction du 13 septembre 2017

Une délégation CFDT – CGT - FO a été reçue par Mme VIDALENC, directrice déléguée Grand Est et Mme le Docteur PIQUET, déléguée territoriale 54. La Direction du CPN était représentée par M.BAROU, M.MANGEONJEAN et Mme le Dr PICHENE.

Les organisations syndicales ont fait lecture de leurs revendications :

- la suspension du projet de réorganisation du PGN tel que soumis aux instances de juin 2017 et qu'à la place, un projet soit construit en collaboration avec les équipes pluridisciplinaires et les usagers ;
- le maintien du CMP Médeville dans ses locaux actuels après travaux de mise aux normes accessibilité ou a minima son transfert dans des locaux en cœur de ville ;
- le maintien de l'Unité E et des 15 lits SL que le projet supprime ;
- le remplacement du projet visant à ouvrir les CMP le weekend et tous les soirs jusqu'à 18h30 par une autre organisation permettant l'ouverture des CMP sur RDV les mardis et jeudis soir (avec bilan dans 6 mois) ;
- une expertise CHSCT sur les répercussions des projets de réorganisation du PGN en matière de conditions de travail et d'impacts sur la santé des agents ;
- une enquête approfondie auprès des usagers et de leurs représentants pour demander leurs besoins réels ;
- l'embauche immédiate de personnels supplémentaires tant sur l'intra que sur l'ambulatoire pour faire vivre tout projet de réorganisation quel qu'il soit ;

A l'issue de notre exposé, la directrice de l'ARS reprend certains de nos arguments et convient qu'un état des lieux des besoins du territoire est un pré-requis indispensable à ce type de restructuration. L'ARS fera le recensement des informations utiles à cet état des lieux et nous le transmettra. Par ailleurs, elle réaffirme la nécessité de donner plus de transparence sur les projets de restructurations et d'améliorer à l'avenir la concertation avec les agents de terrain autour des projets de soins.

CE QU'IL FAUT RETENIR DE CETTE RENCONTRE :

1) Le travail de réflexion sur les projets de réorganisation du PGN peut reprendre MAIS : ce travail doit être fait en concertation AVEC les équipes ; il doit rester à l'état de projet et ne pas être décliné avant que les instances aient rendu un avis ; la déclinaison des objectifs de soins doit être envisagée selon différentes hypothèses de redéploiement humain – la fermeture d'unités ne doit pas être la seule solution envisagée !

2) Ce projet, une fois retravaillé en terme de déclinaison opérationnelle, devra être présenté aux instances. Le cas échéant, le CHSCT pourra, en fonction des éléments présentés, désigner le cabinet d'expertise et le périmètre des missions qui lui seront confiées.

3) Préconisations de la directrice déléguée de l'ARS : mettre en place un comité de suivi ainsi que l'élaboration d'indicateurs permettant une évaluation et un rééquilibrage si nécessaire par la suite, l'expert sollicité par le CHSCT pourrait éventuellement suivre la mise en œuvre du projet.

Les 3 organisations syndicales resteront bien évidemment attentives à ce que les engagements pris devant nos tutelles soient tenus.



La CGT s'efforcera aussi longtemps que possible de maintenir l'unité des travailleurs derrière leurs organisations syndicales.

Ces initiatives vous montrent que ce qui bouge actuellement ou est susceptible de bouger au sein du CPN est lié au rapport de forces qui s'est créé.

Il est nécessaire de le conforter le temps que toutes nos revendications, vos revendications soient enfin entendues.

La CGT s'y emploie mais elle a aussi besoin de vous dans la rue, dans les manifestations, dans les grèves ! TOUS ENSEMBLE !!!

La CGT du CPN dans les luttes contre la casse du code du travail et de la psychiatrie publique

Face aux attaques menées par la clique MACRON - PHILIPPE - PENICAUD - BUZYN, la CGT jette ses forces dans la bataille contre la politique antisociale que le gouvernement tente de faire passer pour une avancée considérable pour les français ou au mieux un mal nécessaire.

Affaiblir la protection des travailleurs, compliquer l'accès aux soins pour les populations et continuer à maltraiter les soignants, sont des attaques inacceptables pour la CGT.

Dès le 12 septembre 2017, la CGT appelait à la grève et aux manifestations contre la loi Travail XXL. On a remis ça le 21 septembre, jour choisi par le Président pour signer devant les caméras les fameuses ordonnances scélérates. Le 26 septembre, c'était autour de la psychiatrie publique de descendre dans la rue et d'organiser des rassemblements devant les Agences Régionales de Santé pour dénoncer les suppressions de lits, le manque de personnels, les fermetures de structures de proximité et de lits d'hospitalisation, les conditions de prise en charge des patients et le manque cruel de budget. La mobilisation ne doit pas faiblir sinon nous allons le payer très cher et nos patients également. La CGT s'emploiera à maintenir la pression en usant de toutes les initiatives possibles pour obtenir d'urgence un changement de politique ! Ne lâchons rien !

Les 12 et 21 septembre 2017 : dans les rues de Nancy contre la casse du code du travail

MAIS LA LOI TRAVAIL QU'EST CE QUE C'EST ?



Des milliers de personnes ont arpenté les rues de Nancy pour demander le retrait des ordonnances entérinant la casse du code du travail.



Le 26 septembre 2017 : pour une psychiatrie humaniste

Partout en France, à l'appel de la CGT, les établissements psy étaient appelés à la grève le 26 septembre 2017. (plus de photos sur notre page Facebook)



Une délégation des représentants CGT des établissements du CPN, de Ravenel, de Rouffach, de Jury-les-Metz, de Lorquin, de l'EPSM de Châlons sur Marne, de St Dizier, de Sarreguemines et d'Erstein a été reçue dans l'après-midi par la Directrice de l'Organisation des Soins de l'ARS Grand EST.

Dans tous les établissements, le constat de délabrement de la psychiatrie publique est le même :

- suppression de lits, de services et de CMP (on ferme les lits avant d'avoir assuré le développement de l'ambulatoire !),
- Augmentation des actes de violence sur agents,
- Manque de budget,
- Suppressions de postes soignants mais aussi du fait des mutualisations imposées par les GHT, de postes administratifs et techniques, mobilité géographique imposée,
- Détresse des personnels insatisfaits de la façon dont les patients sont pris en charge conduisant chez les agents à une augmentation des RPS, à des arrêts de travail non-remplacés et parfois à des suicides,
- Arrivée des cliniques privées qui s'engouffrent dans la brèche,
- Menaces, pressions managériales, chantage fait aux agents pour leur faire accepter l'inacceptable,
- Manque de médecins mais aussi fuite de professionnels face à la dégradation des conditions de travail dans le public,
- Gros problèmes en pédopsychiatrie, ...

Réponses provocantes de l'ARS : « on ne peut pas faire fonctionner la planche à billets ! », « on finance quand même de nouveaux bâtiments ! » ou encore « c'est pour ça qu'on a fait appel au secteur privé ! »

**Toutes les raisons de se révolter pour dire NON à ces fossoyeurs de l'Hôpital Public !
Le 10 octobre, on retourne dans la rue ! Tous en grève pour défendre la fonction publique.
Manifestation à partir de 14 h : rendez-vous devant l'Hôpital Central à NANCY**



VOS DROITS



Taux de promotion 2017

UNE BONNE ET UNE MAUVAISE NOUVELLE !

Une bonne nouvelle, car depuis des mois la CGT réclamait la publication des taux de promotion/promouvables dans la Fonction publique hospitalière. Enfin, l'arrêté du 11 octobre 2007 a été modifié par un **arrêté du 18 juillet 2017** paru au journal officiel du 21 juillet 2017.

Une très mauvaise nouvelle, car les taux décidés unilatéralement par le ministère de la santé sont largement en deçà des attentes des personnels. En effet, les taux sont globalement stables avec quelques diminutions notamment sur les infirmier cat B, psychomotricien et attaché d'administration.

Les seuls à bénéficier d'une « avancée » sont les ouvriers puisque désormais, le taux pour accéder au grade d'agent de maîtrise principal passe de 10% à 15%.

Ces taux ne permettent pas des promotions linéaires et font subsister des blocages de carrière. A cela se rajoute la mise en place du PPCR qui avec le cadencement unique (fin des avancements anticipés) rallonge les carrières et n'a pas donné d'augmentation de salaire significative ainsi que le gel du point d'indice annoncé encore pour plusieurs années.

Il est à noter dans vos agendas que **les avancements de grade seront examinés en CAPL le 7 novembre 2017**. N'hésitez pas à vous rapprocher de vos représentants du personnel pour toutes questions relatives à votre carrière.

Etat des lieux du reclassement suite à l'accord PPCR

Le Ministre du Redressement et des Comptes Publics (le changement de titre prend son importance) a annoncé aux organisations syndicales qu'il envisageait de décaler le calendrier prévu par l'ancien gouvernement. Il met en avant que ces mesures n'avaient pas été financées !!!

Les organisations signataires dont la CFDT sont montées au créneau et une pétition est actuellement en train de circuler pour que les engagements pris soient respectés.

De nombreuses directions exercent des pressions sur l'ensemble des agents contractuels.

Qu'ils soient en CDD ou CDI, les directions d'établissement les contraignent à signer des avenants les excluant du bénéfice des grilles applicables pour les agents titulaires. Les anciens contrats faisaient référence à un échelon de la grille applicable aux titulaires alors que les avenants prévoient une rémunération sur un indice brut, qui n'est plus en vigueur après l'application du PPCR.

Nous rappelons que la jurisprudence constante prévoit qu'il appartient à l'administration de fixer, sous le contrôle du juge, la rémunération de ses agents recrutés par contrat, en prenant en compte principalement la rémunération accordée aux titulaires qu'ils remplacent ou exerçant des fonctions équivalentes.

Sur ce sujet, la fédération CGT a interpellé le ministère des solidarités et de la santé.

N'hésitez pas à nous contacter si vous rencontrez des difficultés.



VOS DROITS



Réintroduction du jour de carence en 2018 ?

Le projet de loi de Finances 2018 réintroduit le jour de carence dans la Fonction Publique (introduit en 2012 et abrogé en 2014)

Le gouvernement se justifie en parlant de mesure d'équité vis-à-vis du privé (faux, beaucoup de conventions collectives le compensent !) mais aussi de moyen de lutte efficace contre l'absentéisme (c'est absurde, vu que l'on décompte un jour sur le salaire si l'agent est arrêté 2 jours autant venir travailler malade et contaminer ses collègues ou à l'extrême s'arrêter plus longtemps !) Cela ne règlera en rien la problématique de l'absentéisme dans les hôpitaux !

Encore une mesure destinée à remplir les caisses de l'Etat en taxant les malades ! On attend le texte officiel mais d'ici là, on manifesterà contre le 10 octobre !!!

Gel de la note pour les femmes enceintes et décompte sur la prime de service

Par une note d'information DGOS/RH4/RH3/DGCS/4B/2017/190 du 6 juin 2017, le gouvernement vient de rappeler l'illégalité de ces procédés et demander aux employeurs publics de se conformer à la réglementation.

Le CPN, qui s'est mis en règle suite à l'intervention de la CGT et aux plaintes déposées par la Fédération CGT au niveau national, reste encore mauvais élève.

La loi prévoit que les discriminations opérées antérieurement doivent être reprises et corrigées. On attend toujours de la DRH un travail en ce sens

Utilisation de son compte épargne temps (C.E.T.)

Il n'existe aucune obligation pour un agent de prendre la totalité des congés annuels avant d'utiliser des jours de CET.

L'article 2 du Décret 2002-8 du 4 janvier 2002 relatif aux congés annuels des agents de la fonction publique hospitalière prévoit, au sujet du tableau prévisionnel, que, pour la prise de congés, l'agent peut utiliser des jours de congés annuels ou des jours de réduction du temps de travail. Il peut également y adjoindre des jours accumulés sur son compte épargne-temps.

Ainsi, l'agent peut prendre des jours de CET sans avoir soldé tous ses congés annuels.

Accident de travail et imputabilité au service

Pour la reconnaissance d'imputabilité au service d'un accident, il faut réunir trois critères : le lieu, le temps et l'activité exercée. Et rien d'autre.

De plus, l'article 10 de l'Ordonnance n°2017-53 du 19 janvier 2017 prévoit une présomption d'imputabilité. **Ainsi, est présumé imputable au service tout accident survenu à un fonctionnaire, quelle qu'en soit la cause, dans le temps et le lieu du service, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice par le fonctionnaire de ses fonctions ou d'une activité qui en constitue le prolongement normal, en l'absence de faute personnelle ou de toute autre circonstance particulière détachant l'accident du service.**

La commission de réforme n'émet qu'un avis. Seule la décision de l'administration peut être mise en cause par un recours gracieux dans un premier temps puis éventuellement un recours en annulation devant le tribunal administratif si le directeur rejette le recours gracieux. Il faut impérativement respecter les délais qui sont fixés à deux mois après chaque décision de l'administration.

POURQUOI SE SYNDIQUER ?

Quand ils ont voulu toucher à la RETRAITE
Je ne suis pas descendu dans la rue, pour moi la retraite,
c'est pas pour aujourd'hui.

Quand ils ont voulu toucher à l'UNEDIC
Je ne m'en suis pas inquiété, j'avais un emploi.

Quand ils ont voulu toucher à la
FORMATION PROFESSIONNELLE
J'en avais pas besoin, j'avais fait des études.

Quand ils ont voulu toucher aux
ALLOCATIONS FAMILIALES
Je n'ai pas bougé, je n'avais pas d'enfant.

Quand ils ont voulu toucher à la SÉCURITÉ SOCIALE
Je suis resté impassible, car j'avais une bonne mutuelle.

Quand ils ont voulu toucher aux SYNDICALISTES
Je ne me sentais pas concerné, je n'étais pas syndiqué.

QUAND ILS M'ONT VIRÉ, JE N'AI RIEN COMPRIS
JE N'AI MÊME PAS PU OUVRIR MA GRANDE
GUEULE
CAR J'ETAIS TOUT SEUL COMME UN C...



Bulletin de contact et de syndicalisation



NOM : Prénom :

Je Souhaite :

- prendre contact
 me syndiquer

Adresse :

Code Postal : Ville :

Service : N° tel :

Bulletin à renvoyer à la CGT du CPN, 1 rue du Docteur Archambault – BP 11010 – 54 521 LAXOU
Tel : 03.83.92.51.93 – Fax : 03.83.92.51.92 – mail : cgt.@cpn-laxou.com – site internet : www.lacgtducpn.com

La CGT répond à certaines « conceptions » de la psychiatrie

« La santé mentale, l'affaire de tous » titrait le dernier numéro de CPN Infos

La CGT remercie notre chef d'établissement de nous apprendre à gérer notre avenir !

Il faut avant tout faire preuve d'empathie et comprendre les raisons qui le poussent à décider des orientations actuelles que se devrait de prendre notre hôpital.

Il n'est pas responsable des fermetures de lits, des conditions de travail de nos agents, de l'accessibilité aux soins de plus en plus réduite ce qui à terme permettra de justifier l'arrivée des soins privés lucratifs. Il n'obéit en effet qu'aux donneurs d'ordre et à la loi !

Jusque là, certains pouvaient encore avoir un doute sur sa conception intellectuelle, sanitaire et humaniste dans la politique menée sur l'offre de soin au CPN.

Certains comme la CGT ont cru par pure négativité, que sa vision n'était que quantitative, organisationnelle et financière.

FAUX, il ne répond qu'aux injonctions libérales des très grands.

Monsieur le Directeur nous explique ainsi dans son organe de presse que cela dépend de la conception nouvelle que l'on doit se faire du soin.

Auparavant, nous ne prenions pas en compte la dimension sociale, familiale, professionnelle du patient. Nous qui nous arrêtons bêtement et seulement sur l'observation des symptômes de la maladie. Idiots que nous sommes !

Heureusement aujourd'hui tout cela est fini !

Les nouvelles méthodes de soins sont là pour nous apprendre que le patient peut trouver des réponses à sa souffrance ailleurs qu'à l'hôpital : auprès de son employeur, de ses collègues, de sa famille, des associations de malades, de ses amis, ...

A nous de comprendre cela, ne pas s'attacher à nos conceptions passéistes du soin, se rendre compte enfin que l'on peut soigner sans moyen, en laissant le patient se responsabiliser par rapport à sa maladie, en étant courageux et se soignant tout seul.

Ainsi, nous pourrions accepter plus facilement que le soin par la bienveillance, l'écoute, le bon sens, la dignité, l'humilité face à la maladie mentale, et prendre le temps pour apaiser la souffrance, peuvent être remplacés par quelque chose de plus méthodologique, cadré et organisé. Cela permettra enfin de réduire les dépenses sans pour autant réduire la qualité de nos soins.

Merci Monsieur le Directeur, vous qui chaque jour prenez conscience de l'évolution de notre société, pour nous faire accepter qu'un homme qui souffre a les moyens de trouver un soulagement ailleurs que dans le service public arriéré que vous vous convainquez de ne pas maltraiter. Vivent les thérapies innovantes en psychiatrie, les futurs hôpitaux sans lits ... !

Patients psy et terroristes

Le 18 août dernier, le gouvernement entendait « mobiliser l'ensemble des hôpitaux psychiatriques et des psychiatres libéraux de manière à essayer de parer à cette menace terroriste individuelle » Emmanuel Macron a confirmé qu'il demanderait à la ministre de la santé de « proposer une vraie stratégie en matière de psychiatrie et de pédopsychiatrie ». Que penser de ses déclarations, faut-il comprendre que nous allons vers une régression de la psychiatrie ? Que nous allons revenir au temps où les « asiles » palliaient à la justice en prenant en charge les condamnés que la détention ne pouvait (ou ne voulait) pas prendre en charge ? Ou pire encore, devons nous entendre que l'Etat va demander une rupture du secret professionnel dès le plus jeune âge des patients (on parle bien de

pédopsychiatrie) selon des critères de dangerosité que le gouvernement aura prédéfinis ??

Nos dirigeants devraient peut-être se rappeler que la psychiatrie est une des branches de la médecine. Nous prenons en charge des patients, et les soins qui leurs sont apportés le sont en fonctions de leur symptomatologie clinique. Il ne s'agit pas là d'une science exacte et mais bien d'une science de l'Humain.

La psychiatrie et ses acteurs ne sont pas là pour palier aux dérives de la société actuelle ! Au lieu d'essayer de faire peser sur le secteur psychiatrique des charges qui ne lui incombent pas, le gouvernement devrait entendre les difficultés des soignants et mettre en place des systèmes de prévention au lieu de s'axer sur la détection et la répression...

Rapports du Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté

Le CPN a dernièrement été visité par les collaborateurs du Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté (CGLPL)

Nous attendons le rapport définitif qui est arrivé et est résumé comme suit par notre chère Direction : « la perception globale de l'établissement que la mission des contrôleurs décrit comme bienveillant et bientraitant. Au-delà des points forts, elle nous a fait part des limites qui seront pour nous des leviers d'amélioration de notre service à l'utilisateur »

(Fil Info du 07/07/17)

Pas si mal le CPN, donc ?

La CGT a elle-aussi rencontré les contrôleurs et notre vision des soins se rapproche beaucoup plus du dernier rapport national publié par le CGLPL qui souligne :

- un absentéisme en hausse des soignants,
- une désertification médicale des hôpitaux,
- un ratio soignant/lit très insuffisant et ne prenant pas en compte la lourdeur des prises en charge et le type de placement,
- des cadres infirmiers qui ayant perdu

l'habitude du soin, sont réticents à intervenir pour aider les équipes en difficulté,

- un temps de présence psychologues et ergothérapeutes limité,
- la banalisation de la mise en chambre d'isolement, induite par le manque d'effectif.

Est-ce cela les limites évoquées par la Direction du CPN qui deviendront des leviers ?

Nous attendons donc avec impatience l'augmentation des effectifs minimum de fonctionnement et donc l'embauche de soignants, ainsi que des réorganisations agrémentées de projets médicaux enfin construits avec les équipes et mettant en face des missions les moyens humains nécessaires.

Ceci redonnera sûrement du sens au travail et diminuera forcément l'absentéisme et la fuite des psychiatres ! Notre établissement sera donc réellement bienveillant et bientraitant pour ses agents et ses patients.

On a hâte !

Le CPN à l'UNAFAM pour expliquer l'ambulatorio à la population ...

Mme le Dr HALING, Mme MOUROT avec le renfort du Dr MASSON et de 2 soignants tenaient une réunion publique le 21 septembre 2017 à 18 h 30 à l'UNAFAM 54.

Le contenu était quelque peu édulcoré voire par moment vide de sens, fait de généralités sans apporter de réelles explications sur le projet médical, aucun bilan sur les "techniques innovantes", aucun profil patient qui pourrait intégrer l'Hôpital de Jour Intensif (car très restrictif, seul les entrées en maladie y sont acceptées)...

Aucune information communiquée sur les conséquences des dernières réorganisations sur le PGN !

Aucune transparence sur les moyens humains mis en place pour faire fonctionner ces dispositifs.

Surprise d'y apprendre que des dispositifs étaient mis en place avec l'associatif sans que les Instances du personnel n'aient été consultées.

S'en est suivi un débat avec des usagers parfois heurtés par l'attitude désinvolte des représentants CPN face aux souffrances exprimées.

Curieux déni sur des éléments factuels apportés par les usagers : « c'est faux, il n'y a pas d'attente pour des rdv au CMP. C'est faux, nous ne refusons personne. C'est faux nous avons la capacité en lits pour hospitaliser tout patient nécessitant une hospitalisation »

Par contre, grosse surprise d'entendre que le CMP Médreville ne faisait plus partie du projet visant à le fermer pour le déménager sur Jacquard à Vandoeuvre !?

Le lendemain de cette rencontre, la CGT a pris contact avec l'UNAFAM pour leur exprimer notre sentiment bien qu'ayant conscience de leur souhait d'indépendance vis-à-vis des partis politiques, syndicats... mais il pourrait être intéressant et enrichissant de partager certaines orientations de l'établissement.

En expliquant qu'au delà de l'investissement syndical qui n'a que pour but de préserver un hôpital public à la hauteur des besoins de la population, nous sommes avant tout des soignants et agissons pour de meilleures conditions de travail indispensables pour de meilleures prises en charge des usagers.

Pour une psychiatrie humaniste.

Dernières brèves !!!



M.A.S. : suites grève et négociations à l'ARS

Le mouvement de grève initié par la CGT et CFDT, ainsi que l'interpellation de la direction et l'ARS sur un absentéisme très important, a porté ses fruits. En effet, cela a débouché sur l'inscription sur le budget 2017 d'un crédit supplémentaire non reconductible de 92 917 euros, de la part de l'ARS.

Cette somme était destinée à recruter du personnel et faire souffler les agents de la MAS.

Cependant, nous apprendrons cet été que l'ARS a diminué de 100 000 euros le budget de la MAS !? De qui se moque-t-on ?

Quelle ne fut pas notre surprise de recevoir un courrier du 20 août 2017 du Directeur de la MAS ; nous confirmant ses informations, s'offusquant que les 2 mois de grève aient été éprouvants et nous invitant à ne pas renouveler les appels à la grève !

La CGT tient à rappeler que sur ces 2 mois, seulement 38h de grève ont été recensées (car la Direction et l'encadrement de l'époque entravaient le droit de grève). Sans nous, la demande de crédit supplémentaire n'aurait jamais été effectuée.

De plus, nous aurions pu aller plus loin et faire reprendre les plannings de toute l'année 2016 au vu du calcul des heures et des abus de l'ancienne Direction (heure de réunion comptabilisée partiellement, réunion obligatoire même en repos, temps de trajet non comptabilisé....)

De plus il semblerait que la situation ne soit pas complètement apaisée, puisque des difficultés ont encore été recensées cet été.

La CGT invite donc le nouveau Directeur de la MAS à ne pas se tromper de cible et à renouveler une demande de crédit non reconductible auprès de l'ARS en expliquant bien toutes les difficultés rencontrées. S'il le souhaite, nous pouvons de nouveau l'accompagner dans cette démarche. Enfin, la CGT est à la disposition des agents de la MAS, pour évoquer leur situation .

La crèche du CPN remise en question ?

Depuis l'arrivée du nouveau DRH au CPN, il a été évoqué devant les représentants des personnels l'hypothèse de passer la Crèche en délégation de service public.

Cela signifie donc une volonté de privatiser dans un premier temps la gestion financière de la Crèche du CPN. Et après quid des personnels, des horaires d'ouverture,?

Pour étudier cette hypothèse de délégation de service public, nous avons appris que la Direction avait payé un cabinet d'audit pour plancher sur la question.

L'argument avancé par la Direction est énorme : rendez-vous compte que le déficit de la Crèche empêcherait le directeur de recruter des soignants pour renforcer les services !!!

La Crèche devient donc plus un coût qu'un élément d'attractivité pour les professionnels !

Pour la CGT; il s'agit avant tout de savoir ce que la Direction entend mettre en œuvre en terme de qualité de vie au travail et de politique sociale.

Il ne faut pas oublier non plus que la Direction n'hésitera pas longtemps dans le cadre du GHT à mutualiser les crèches avec le CHU et la Maternité.

La CGT restera très attentive sur ce dossier et a demandé un point au CTE du 12 octobre 2017.

CGOS : la cure d'austérité se poursuit

Après la suppression de certaines prestations comme le coupon sport, de la prestation mariage et de l'aide à l'adoption, le CGOS a revu également certains plafonds.

Ainsi aujourd'hui, selon les nouvelles règles en vigueur, le CGOS ne verse plus de prestation études éducation formation si le montant calculé par enfant est inférieur ou égal à 50 €.

Qu'est-ce que 50 € de nos jours après tout ?

Le burn-out (extraits d'une publication d'un éminent professeur en médecine)

Est-ce que toutes les professions présentent le même risque de burn-out ?

En principe, le burn-out peut se développer dans toutes les situations professionnelles. A côté des managers (on a souvent associé le burn-out à une maladie des cadres), toutes les professions d'aidants sont très exposées, les auxiliaires de vie, les infirmières et aides-soignants (mais aussi les médecins) dans les unités pour personnes âgées, ou aux urgences, les personnes travaillant dans les maisons de retraite, etc.

Quelle en est la cause ?... Sur le plan institutionnel et interpersonnel, on parle beaucoup depuis quelques années du « harcèlement au travail ». La prise en compte des risques psychosociaux au sein de l'entreprise publique ou privée est malheureusement trop souvent encore un simple vœu pieux, même si certaines entreprises ont réalisé parfois seulement après des événements dramatiques des progrès importants dans la prise en compte de la personne.

Que faire ? Prévention, prévention, prévention et encore une fois prévention !

Une fois le trouble installé, la première personne à contacter est alors son médecin généraliste et éventuellement un psychiatre. Un arrêt de travail est souvent nécessaire et le repos indispensable. Ensuite suivant la gravité de la situation...quelques cliniques privées en

France ont des unités spécialisées de prise en charge de la personne en burn-out.

Que doit-on faire si on voit un ou une collègue en train de développer un burn-out ?

...Chercher le contact avec la hiérarchie, la médecine du travail, etc. Discuter en équipe sur une organisation différente et pertinente du travail. Ne pas craindre d'être créatif !...

Au niveau institutionnel, lorsque le burn-out concerne les collaborateurs, il est important de questionner l'ensemble de la structure. Souvent une supervision par des personnes extérieures à l'entreprise peut être d'une aide très précieuse. Quand une institution veut sérieusement combattre le burn-out, les options et possibilités ne manquent pas. Mais c'est un processus qui demande de la motivation et du temps et qui n'aboutira souvent qu'après un investissement continu et convaincu. La persévérance tout comme la patience est la clef du succès. Elle repose sur la conviction qu'un changement est réellement nécessaire.

Le burn-out est le reflet d'une situation de crise, d'un dysfonctionnement. Le temps est certes limité et représente un coût pour une entreprise, mais accepter de passer un peu de temps à trouver des solutions ne peut qu'augmenter l'efficacité de l'ensemble de l'organisation.

Professeur Raymund Schwan, Psychiatre à Nancy, <https://www.lareponsesdupsy.info/Burnout>

Ce que la CGT défend également avec ses moyens à elle.

Ça fait jaser au CPN ? ... la gazette vous en parle !

- Curieux rodéo sous les fenêtres de l'UHSA : les agents de la pénitentiaire en train de courir cet été après des moutons vraisemblablement peu sensibles à l'éco-pâturage mis en place au CPN ! Un bon entraînement pour nos collègues de la pénitentiaire et à n'en pas douter un moment fort divertissant pour les soignants et les patients de l'UHSA.
- Les égouts débordent à l'EHPAD Notre Dame du Bon Repos : nos anciens patients psychotiques accueillis là-bas ainsi que les soignants détachés du CPN ont eu à souffrir des odeurs nauséabondes pendant les grosses chaleurs de juillet. La faute à un entrepreneur peu scrupuleux qui avait oublié de raccorder les canalisations au réseau d'égouts ! Heureusement que le CPN a pu les accueillir, le pavillon Bonfils étant inoccupé. Les choses sont rentrées dans l'ordre début septembre.
- Travaux de mise en conformité du CMP Médreville : la Direction vient de nous faire parvenir un devis estimatif de quelques lignes se montant à 1,7 million d'euros ! Dans ce montant faramineux, on trouve la réfection de la toiture, l'isolation du bâtiment, les changements des portes et des fenêtres, ... et seulement 200 000 € pour un ascenseur et une rampe ! Formidable quand on sait qu'au départ, il était question simplement de l'accessibilité handicap ! En utilisant cet artifice, la Direction ne va pas manquer de programmer la fermeture d'autres CMP ...

Actualités des instances

Vous pouvez retrouver l'intégralité des comptes-rendus des instances CHSCT, CTE et CME sur notre site internet : www.lacgtducpn.com

Demandes du CHSCT pour l'amélioration des conditions de travail

Cet été encore, vos représentants CGT au CHSCT ont été sur la brèche et sont restés vigilants pour améliorer vos conditions de travail.

A l'UAUP, la CGT a demandé et obtenu le remplacement des fauteuils veilleurs de nuit.

A l'UHSA, la CGT a demandé et obtenu en plus du remplacement des fauteuils veilleurs de nuit mais aussi un véritable repas la nuit en lieu et place de la collation donnée aux collègues travaillant en 12 heures.

Plusieurs visites ont également eu lieu sur les mois d'août et septembre pour l'actualisation du document unique de recensement des risques professionnels (unités visitées : CRIAVS, ERA, DIM, Archives, Crèche, PHILIA, EMPP, ...)

A cette occasion, les représentants CGT ont pris note de nombreuses demandes des agents pour du mobilier, des études ergonomiques, des moyens humains supplémentaires, des travaux de réaménagement, ...

La CGT les a recensées et a adressé le 15 septembre 2017 un courrier au Directeur afin qu'elles soient prises en compte et honorées

dans les meilleurs délais.

N'hésitez pas à revenir vers nous si vous aussi avez des difficultés dans vos services.

Nous vous rappelons que le CHSCT dispose chaque année d'une enveloppe de 10 000 € qui peut servir pour certains petits achats pouvant améliorer la sécurité ou les conditions de travail.

Faites remonter vos attentes, on se chargera d'appuyer auprès de la Direction.

Plusieurs alertes ont été faites par la CGT au Directeur concernant les situations de travail difficiles relatées dans de nombreux ENNOV (Pédopsy Brabois, Unité A, ...)

Continuez à rédiger des ENNOV, nous les lisons tous et alertons à chaque fois, la Direction et l'Agence Régionale de Santé.

Que l'on soit sur des prises en charge complexes ou sur des manques d'effectifs ou de lits, il est indispensable de pouvoir objectiver en fournissant aux responsables de cette situation du factuel sur votre quotidien au travail.

G06 : la CGT dépose une alerte souffrance au travail

Certaines organisations syndicales ont été alertées par un courrier d'un cadre dénonçant la souffrance au travail voire le harcèlement vécu sur le G06. Il y est demandé notamment l'intervention du CHSCT.

Au vu de nombreux indices concordants sur le malaise vécu par les personnels du G06 depuis leur intégration sur le CPN, les départs d'agents, les arrêts-maladies, ..., la CGT a pris ses responsabilités et déposé un danger grave et imminent auprès de la Direction.

Conformément au Code du Travail, la CGT a rappelé à la Direction que soit elle contestait la réalité du danger soit elle mettait en place avec l'organisation syndicale lanceuse d'alerte, une enquête paritaire CHSCT.

Pour la CGT, ce ne peut être une découverte pour la Direction ; il y a déjà eu un CHSCT extraordinaire le 15 mai 2017 concernant la souffrance des professionnels paramédicaux. Aujourd'hui, ce sont les cadres et les médecins qui sont concernés.

La Direction a reconnu la nécessité de mettre en place une enquête dans les meilleurs délais et de la circonscrire autour des médecins et cadres + cadres sup du G06.

Un accord a été trouvé sur la méthodologie à mettre en œuvre :

- courrier expliquant la démarche, le respect du volontariat, de la liberté d'expression et de l'anonymat
- Grille de questions co-écrites avec la Direction
- Entretiens individuels de 30 minutes prévus les 9 et 11 octobre
- Mode de restitution à l'inspecteur du travail et au CHSCT

Prévention des risques psychosociaux

Depuis plus de 10 ans, la CGT et les autres organisations syndicales n'ont de cesse de demander à la Direction de mettre en œuvre une réelle démarche de prévention des RPS au CPN.

La loi l'exigeait pour le 31 décembre 2015.

Force est de constater que nous en sommes loin :

- rapport d'expertise EMERGENCES enterré !
- Réponses aux questionnaires RPS ignorées par la Direction !
- Démission et non-remplacement du poste de psychologue du travail !
- Refus de mettre en place une cellule d'alerte et de traitement des situations de souffrance au travail !
- Refus de mettre en place une sous-commission CHSCT pour traiter des ENNOV graves et récurrents et déployer des actions correctrices !

Mise en difficulté de toute part (ARS, inspection du travail, syndicats), la Direction tente de se justifier au travers d'une proposition de formation action que pourrait dispenser l'INRS et la CARSAT.

La CGT a fait savoir à ces organismes lors d'une première réunion de présentation le 25 septembre 2017 qu'il ne saurait être question d'être instrumentalisés encore une fois autour d'une formation aussi intéressante qu'elle soit si la Direction n'affichait pas une volonté réelle de faire évoluer les choses ! Il faut également que la situation de dégradation des conditions de travail dans nos services fasse l'objet d'un constat partagé et là

On attend maintenant des actes et des signaux forts de la part de la Direction du CPN !

CTE du 12 octobre 2017 : ordre du jour

- **Modifications horaires au service Transport et au service Restauration**
- **Effectifs minimum de service Restauration**
- **Création d'un GCS blanchisserie commune pour le GHT**
- **EPRD 2017 : situation financière du CPN**
- **Bilan social 2016**
- **Mise à jour des horaires inf l'après-midi à la MAS**
- **Accueil d'un apprenti à la MAS**

- **Application WHOOG : fonctionnement, règles, bilan, ... (question CGT)**
- **Ordre infirmier : attitude de la Direction vis-à-vis des pressions (question CGT)**
- **Lettre d'infos juridiques du CPN : explications (question CGT)**
- **Crèche : projet d'externalisation et audit en cours (question CGT)**
- **Gel de la note et décompte prime de service pour les femmes enceintes : mesures prises par la Direction (question CGT)**
- **Bilan de l'été : difficultés, mesures prises et ajustements opérés par la Direction (question CGT)**
- **GHT 7 : avancées sur la mutualisation des services administratifs et techniques (question CGT)**
- **Mobilité des personnels et avis de vacances de postes : clarification de la procédure (question CGT)**
- **Logiciel dossier patients CARIATIDES : informations et corrections apportées à la version test ? (question CGT)**
- **Projet de réorganisation du PGN : où en est-on ? (question CGT)**
- **Mise en place de CHRONOS (question CFDT)**
- **Règles de recrutement des enfants des personnels pendant l'été (question CFDT)**

- **Pas de questions de FO**

Solidarité avec les Antilles

L'Avenir Social et la CGT lancent un appel à la solidarité suite au passage d'irma dans les Antilles et aux dégâts considérables et catastrophiques causé par cet ouragan.

Toute notre solidarité doit s'exprimer envers ces populations durement touchées dans leur chair, dans leur vie, dans leur habitation et qui pour 50% d'entre eux ne sont pas assurés.

Vous pouvez adresser vos dons par chèque à l'ordre de l'Avenir Social à :
Solidarité Antilles 263, Rue de Paris – Case 419 93514 Montreuil Cedex

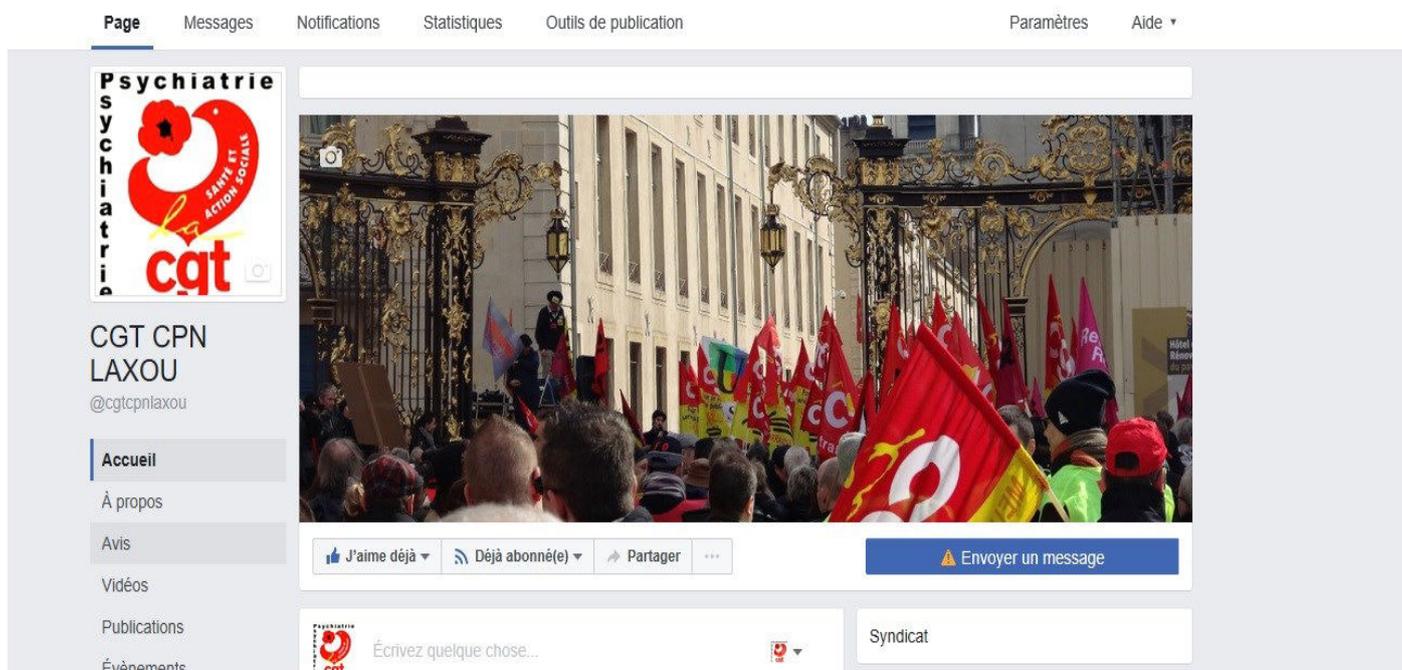


Nouveauté : la page Facebook « La CGT du CPN »

Vous pouvez désormais aussi retrouver la CGT du CPN sur Facebook :

- des photos et vidéos de nos manifs,
- des informations pratiques,
- des articles de presse et des vidéos sur la psychiatrie,
- des liens sur l'actualité et les luttes dans d'autres établissements,

N'hésitez pas à vous abonner, à liker et à partager !



L'info en direct au CPN, c'est sur
www.lacgtducpn.com

Fidèle à la promotion du développement durable au CPN, la CGT a considérablement réduit ses impressions papier et invite tous les agents à se connecter à notre site internet, régulièrement mis à jour.

Depuis sa création, le site comptabilise 38 401 visites et 100 167 pages parcourues. Faîtes passer le mot autour de vous !